

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 5.33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

Politique musulmane

« On a souvent répété qu'à mesure que s'accroissait son domaine musulman, la France devait avoir une politique musulmane. C'est non seulement « politique », mais « administration » qu'il faut dire ».

LE TEMPS.

Telle est la conclusion d'une série d'articles publiés par notre grand confrère à propos des douloureux événements du 7 novembre écoulé. Elle est trop conforme à notre programme et aux aspirations des indigènes de l'Afrique du Nord pour que nous n'y souscrivions pas volontiers.

Nous disions ici même, il y a huit jours à peine, que la métropole peut compter avec certitude sur l'absolu loyalisme de ses populations musulmanes. Ces dernières ont compris depuis longtemps que leur sort est indissolublement lié à celui de la France ; aussi n'essayaient-elles même pas de modifier le cours de la destinée. Pour être lent et obscur, le phénomène d'attraction, qui travaille la masse indigène et l'entraîne irrésistiblement dans l'orbite civilisatrice de la République, n'en est pas moins réel. Mais les grands besoins des peuples modernes, les exigences de l'équilibre européen et de la politique internationale demandent des satisfactions immédiates et des réalisations rapides. Une grande puissance ne saurait se reposer entièrement sur le temps ni attendre passivement que la nature ait fait son œuvre. Livrées à elles-mêmes, les forces de la nature marqueraient de longues et nombreuses étapes. Or, il y a des étapes qu'on peut, qu'on doit brûler, pour peu que les gouvernements veuillent y employer leur intelligence et leurs efforts.

Ainsi, une bonne « administration musulmane » peut obtenir des indigènes mieux qu'une simple soumission : un sincère attachement, fait de dévouement et d'affection.

Il n'apparaît malheureusement pas que la France ait donné à ses pupilles une administration capable d'étudier et de solutionner, dans un sens de haute justice, et dans un large esprit de clairvoyance, les problèmes complexes posés par la question indigène.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, il existe une question indigène, qui se pose en termes pressants, angoissants même, bien que jusqu'ici certains aient affecté de l'ignorer. Il ne suffit pas de fermer les yeux pour nier le jour : de même, il ne suffit pas de parler des indigènes comme M. de Carnières pour croire qu'on a assez fait pour eux. La masse indigène est là, de plus en plus compacte, avec ses besoins et ses aspirations, ses tares et ses qualités. Elle évolue incontestablement ; et il faut de toute nécessité que son évolution soit comprise des pouvoirs publics, pour être mieux guidée et mieux dirigée.

Mais qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Par les considérations

qui précèdent nous n'entendons nullement suspecter les intentions de la métropole ou de son distingué représentant à Tunis. Nous qui connaissons les dispositions de la France à l'égard de ses possessions africaines, qui voyons avec quelle douloureuse émotion les mandataires de la nation, à quelque parti qu'ils appartiennent, envisagent la nécessité de renoncer à une partie du continent noir, nous qui gardons pieusement le souvenir des nobles et belles idées de justice et de libéralisme émises maintes fois au Parlement, nous savons aussi ce que la population indigène doit à l'influence personnelle de M. Alapetite. Les Tunisiens éclairés n'oublieront pas que le Résident doit précisément à son attitude bienveillante et juste envers les indigènes d'être violemment attaqué aujourd'hui par le clan arabophobe.

Mais la Résidence n'administre pas. Elle contrôle, elle surveille, elle dirige ; travail trop complexe par lui-même et trop absorbant, qui l'empêche de suivre pas à pas l'application des principes directeurs qu'elles transmet aux chefs de service.

Or, la plupart de ces derniers ignorent les indigènes ; ils n'ont avec eux que des rapports lointains et superficiels. Et comment leur en vouloir quand on songe que le Gouvernement Tunisien, qui, par définition, représente les autochtones, ne connaît pas davantage ses administrés ! Certes, ces messieurs du Dar-el-Bey font preuve de beaucoup de bonne volonté ; leurs intentions sont pures et leurs dispositions excellentes ; mais leurs efforts — réels — sont vains parce qu'ils n'ont pas à leur disposition de moyens sûrs pour pénétrer la société musulmane, et parce que, aussi, arrivés au palais de la Kasbah sans programme bien défini, ils cherchent, tâtonnent, et finissent par s'arrêter à la conception administrative d'avant le Protectorat.

C'est ce que nous démontrerons dans un prochain article.

NASSAH.

Bulletin

Le bureau du Syndicat de la Presse, dans sa réunion de jeudi dernier, a émis un vœu ainsi conçu :

« Le bureau du Syndicat de la Presse tunisienne,.... constatant dans le bon sens et la raison de tous les journalistes tunisiens, leur demande, après les jours de crise et au moment où l'avenir de la Tunisie est discuté à la Chambre, de renoncer aux polémiques stériles et aux appels à la violence, et de donner l'exemple du calme. »

Tout en rendant hommage à la pensée dont s'inspire la motion que nous venons de reproduire, nous nous permettrons de faire observer que, parmi les journalistes de Tunis affiliés au Syndicat, il en est qui ont leur lourde part de responsabilité dans l'effolement qui, au lendemain des événements des 7 et 8 novembre, s'est emparé de la colonie européenne.

Ce ne sont pas seulement, en effet, la Tunisie Française et le Colon Français qui ont réclamé une répression impitoyable ; ce n'est pas seulement dans leurs colonnes qu'on a pu lire des informations mensongères, voire des accusations formelles contre des personnes ou des groupements dont rien, absolument rien, ni dans le présent ni dans le passé, ne permettait de suspecter le loyalisme : c'est aussi, hélas ! dans celles de certains confrères qui jusqu'ici s'étaient montrés à la fois plus clairvoyants et plus épris de justice !

Quand ceux-ci, aujourd'hui, font leur mea culpa, certes nous aurions mauvaise grâce à ne pas y applaudir. Encore semble-t-il qu'il leur reste plus et mieux à faire : à savoir, s'employer, dans la mesure du possible, à réparer le mal qu'ils ont — de bonne foi, nous voulons le croire — causé à la population indigène.

Il en est, en effet, parmi eux qui sont particulièrement à même de savoir qu'à l'heure actuelle rien ne ressort ni de l'enquête administrative, ni de l'information judiciaire, qui puisse être mis à la charge soit des Jeunes Tunisiens, soit d'une catégorie quelconque de la partie saine — c'est-à-dire de l'immense majorité — de la population de ce pays.

Aujourd'hui, comme nous et comme d'autres, ils savent pertinemment que seuls ont trempé dans les bagarres sanglantes qui, pendant deux jours, ont déshonoré la cité, quelques centaines de malandrins, dont une forte proportion d'étrangers, et surtout de repris de justice...

Qu'attendent-ils donc pour le dire ? Et pourquoi se bornent-ils à faire le silence autour des propositions extravagantes que n'ont pas craint de formuler, dans des délibérations récentes, certains corps élus de la colonie française ?

LA LEÇON DES ÉVÉNEMENTS

Commentant la conclusion de l'article du Temps que nous avons reproduit il y a quinze jours, le *Republicain*, dans son dernier numéro, trace les grandes lignes d'un programme de politique et d'administration indigène auquel, pour notre part, nous ne pouvons que souscrire :

On a adressé beaucoup de reproches au Gouvernement du Protectorat à propos des derniers troubles. Nous avons dit qu'avec les faibles ressources dont il disposait, il avait fait son possible pour réprimer les désordres et qu'il y avait réussi. Mais il paraît avoir été surpris par les événements.

A quoi faut-il attribuer ce qu'on pourrait relever comme un manque de clairvoyance ? Nous sommes ici de l'avis du Temps. Malgré tout ce qui a été fait depuis quatre ans grâce à l'influence personnelle du Résident général, le Protectorat ne possède pas encore les moyens suffisants pour étudier et solutionner comme ils le méritent les problèmes sans cesse plus complexes de l'administration indigène.

Qu'on le veuille ou non, qu'on soit arabophile ou arabophobe — et ces expressions n'ont pour nous ici aucun sens, — nous nous trouvons en Tunisie 40.000 Français en face de plus d'un million et demi de musulmans, qui sont là, qu'on ne peut ni

tuer ni remplacer, et que nous ne connaissons pas.

Nous ne les connaissons pas, parce que, à la différence des israélites, d'ailleurs infiniment moins nombreux, qui s'assimilent rapidement — trop rapidement peut-être — notre civilisation ou du moins nos manières, les Arabes conservent jalousement leur religion, leurs traditions familiales, leur costume et leur langue : l'Islam reste un bloc. La transformation de la jeune génération par l'enseignement, que certains espèrent rapide, se fera lentement, car nous avons trop peu d'écoles. D'ici-là, et en attendant une assimilation qui semble bien devoir rester longtemps encore dans le domaine des utopies, il faut, si nous voulons parvenir jusqu'à cette race au milieu de laquelle nous sommes plongés et qui est cependant si loin de nous, et la diriger vers les destinées que nous aurons déterminées, aller résolument à elle, nous attacher dès aujourd'hui à la pénétrer et à la comprendre, en l'étudiant dans sa forme propre, sans passion ni parti pris de haine ou de tendresse : expérimentalement.

Que cette tâche longue et délicate ne puisse être demandée à nos compatriotes, qui sont venus dans ce pays pour s'y créer une situation, et qui, après avoir fait le sacrifice de s'expatrier, ont le légitime espoir d'une réussite rapide et le droit absolu de demander au gouvernement la sécurité sans conditions, cela est trop évident, mais c'est le premier devoir de l'Etat, le seul moyen d'assurer pour l'avenir la solidité de notre établissement africain. On n'administrera pas la Régence en s'occupant uniquement de quelques milliers d'Européens qui y vivent, et en ignorant la masse indigène qui la peuple.

On a pu se le figurer longtemps. Pendant des années on a pu croire suffisant un état-major de diplomates, planant au-dessus d'un maghzen indigène demeuré ce qu'il était du temps des beys. Cette conception économique et commode du Protectorat a été heureusement retouchée. On a compris que le problème était devenu plus complexe, que l'heure était arrivée de descendre à l'application, de saisir dans sa réalité concrète la matière administrative, les hommes et les choses du pays. De gros efforts ont été faits pour imposer aux grands services du Protectorat, qui sont et qui doivent rester français, l'étude des questions musulmanes ; on a invité les agents de l'Etat à apprendre la langue arabe, et plusieurs hauts fonctionnaires ont eux-mêmes donné l'exemple ; on a commencé à se préoccuper des répercussions que pouvaient avoir dans l'opinion publique indigène les réformes d'ensemble conçues et ordonnées par les administrations européennes — celle de l'impôt par exemple — et on a peut-être évité ainsi plus d'une école. Nous estimons que ce n'est là qu'un début. Le Gouvernement doit pouvoir à tout instant sentir battre le pouls du pays ; un mouvement populaire comme celui du 7 novembre ne doit pas pouvoir se produire sans que le service responsable de la sûreté publique en ait d'avance prévu et mesuré la portée.

Sans doute, ce travail de pénétration et de compréhension d'une race n'est pas d'une utilité évidente et qui frappe, comme de construire des routes ou des chemins de fer ; sans doute, il n'apparaît pas dans les rapports au Président de la République et dans les statistiques de fin d'année qu'on sert complaisamment à la métropole, mais nous le croyons aujourd'hui d'une urgence aussi pressante. Il nous faut, désormais, non seulement connaître le présent, mais songer à l'avenir et nous tenir prêts non pas à suivre, mais à précéder la marche inévitable du monde musulman. Que di-

rons-nous si nous nous trouvions, demain, en face d'un peuple qui aurait évolué sans nous et que nous ne connaîtrions pas ?

Que le Gouvernement n'hésite donc pas à demander des crédits, s'ils lui sont nécessaires, pour compléter l'organisation de ses rouages administratifs ; qu'il poursuive l'œuvre, si résolument commencée, de réorganisation du Gouvernement tunisien ; qu'il crée, dans chacune de ses directions, un service particulièrement chargé de l'étude des questions musulmanes ; qu'il forme avec tout le soin possible les spécialistes nécessaires.

Le temps n'est plus où l'on pouvait gouverner la Tunisie par un échange de courtoisies entre consuls, sous le régime patriarcal du Dar-el-Bey.

LE RÉPUBLICAIN.

Les troubles de Tunis

Des « *Annales Coloniales* » (numéro du 7 décembre), sous la signature de M. Félix Chautemps, député de la Savoie :

Certains journaux arabophobes de Tunisie ont publié que les troubles récents qui se sont produits à Tunis étaient le résultat d'un mouvement antifrançais créé par la propagande des Jeunes Tunisiens.

Cette affirmation est inexacte. Pour s'en rendre compte, il suffit de connaître les causes immédiates et suffisantes de l'émeute et d'observer quelles en ont été finalement les victimes européennes.

A l'origine de l'affaire, se trouve l'annonce de l'immatriculation d'un cimetière. Dans cette mesure administrative, peut-être justifiée, les indigènes ont cru apercevoir une offense grave à leurs conceptions religieuses et aux sentiments qu'ils professent à l'égard de leurs morts. L'Administration se rendit compte de sa faute, et afin de ne pas commettre à l'encontre des Tunisiens un acte revêtant le caractère d'une provocation, la décision d'immatriculer le cimetière fut rapportée. Malheureusement, des maladresses furent commises sur place le jour où la foule s'était assemblée pour résister aux opérations annoncées. Les indigènes, n'ayant pas compris qu'ils avaient satisfaction, se rebellèrent. La spontanéité de leur colère est démontrée par la qualité même des armes dont ils se sont servis. En effet, les blessures constatées ont toutes été produites par des coups de matraques ou des jets de pierres. Mais l'incident est survenu, par une coïncidence déplorable, précisément à un moment où l'effervescence, soulevée dans les esprits des musulmans par la guerre italo-turque, se trouvait à son comble. Une fois la violence déchaînée par le fait administratif que j'ai dit, elle s'est tout naturellement canalisée vers l'ennemi des frères islamistes de la Tripolitaine, c'est-à-dire sur les Italiens. Pas un Français, sauf par erreur, n'a été malmené. Les indigènes, avant de frapper, demandaient à leurs victimes de décliner leur nationalité. Ils ne portaient des coups qu'aux Italiens.

Nous ne nous trouvons donc pas, à mon avis, en présence d'un grand mouvement xénophobe dû, comme on l'a voulu prétendre, à l'action du groupement des Jeunes Tunisiens.

D'ailleurs, il est facile de s'en convaincre, non seulement en observant les mobiles, les moyens et les résultats des derniers troubles, mais, encore et surtout, en étudiant l'œuvre des Jeunes Tunisiens ; en écoutant leurs déclarations ; en lisant leurs publications et en cherchant où est leur intérêt.

Tout d'abord, les Jeunes Tunisiens ont puisé dans l'éducation française leurs

conceptions généreuses. Ce qu'ils poursuivent, c'est le relèvement matériel et moral de tous les indigènes. Ce qu'ils veulent, c'est obtenir de notre protectorat une politique d'association et peu à peu la transformer en politique d'assimilation. Ils se rendent compte, très exactement, qu'ils ne peuvent atteindre et réaliser aucun progrès véritable sans les Français, dont ils ont déjà personnellement reçu les possibilités de l'émancipation à laquelle ils s'efforcent d'élever leurs compatriotes à leur suite. Ils ne craignent pas d'affirmer leur fidélité et leur reconnaissance envers la France. Mais ils se refusent à la reconnaître en la personne des pillards dont les exactions ont été dénoncées à la tribune de la Chambre des députés, au cours des interpellations sur les affaires tunisiennes. Ils ont sur ce point abondamment raison.

Les Jeunes Tunisiens ont manifesté leur sympathie aux Tripolitains en fondant l'association du Croissant-Rouge, destinée à secourir les blessés musulmans dans la guerre actuelle. Ils se sont cotisés pour alimenter cette œuvre analogue à notre Croix-Rouge. Qui pourrait les en blâmer ?

Les Arabes de Tunis, plus simples et moins éduqués, ne se sont pas embarrassés des théories compliquées du droit international moderne. Leurs frères meurent en Tripolitaine sous le feu des Italiens : ils ont, par procuration, restitué quelques horions aux Italiens. Il est impossible d'attribuer, sans injustice absolue, ces gestes de brutalité à l'intervention des Jeunes Tunisiens. Leur manière est plus élégante.

Certes, les événements de Tunis sont infiniment regrettables et douloureux. Nous ne pouvons les approuver. Cependant, il est un devoir d'équité qui consiste à restituer à chacun son véritable rôle.

L'Administration devrait être plus avérée des susceptibilités de l'âme musulmane dans les questions qui touchent à son statut religieux. Elle pourrait, avec quelque prudence, éviter de provoquer des conflits inutiles sur ce terrain délicat.

Les sujets italiens ont eu la malchance d'appartenir à une nation qui n'a rien fait, au cours de ces derniers mois, pour mériter les particulières sympathies du monde musulman.

Les indigènes ont eu le grave tort de faire supporter individuellement aux Italiens de Tunis la responsabilité d'une entreprise de leur gouvernement sur laquelle aucun d'eux n'a, très certainement, influé.

Mais j'estime que les Jeunes Tunisiens doivent, dans leur ensemble, être mis hors de cause.

Du "Courrier de Tunisie" (numéro du 14 novembre), sous la signature de M. Duclos, membre de la Conférence Consultative :

Au Parlement, des députés français émettent, à la tribune, des théories, pour le moins fort exagérées, sur la politique qu'on eût dû suivre à l'égard des indigènes en Tunisie. A les entendre, le Gouvernement du Protectorat n'aurait rien fait pour améliorer la situation morale et matérielle des populations protégées. Des critiques amères affirment que les musulmans sont plus malheureux sous le protectorat de la France qu'ils ne le furent sous la domination des bey's ; tandis que, peu après, quand il s'agit d'assombrir le tableau, on parle des pires exactions exercées sous le régime autocratique des possesseurs du royaume de Tunis avant l'occupation française.

Ces mêmes députés prétendent que la politique suivie à l'égard des indigènes les pousse à la révolte et que l'émeute du cimetière du Djellaz ne serait qu'un épisode précurseur de plus graves événements.

Ces allégations, pour si invraisemblables qu'elles soient, servent à l'argumentation d'une thèse générale plus vaste, appropriée au dénigrement systématique de l'œuvre coloniale de la République et des actes de son gouvernement.

D'autre part, en Tunisie, nous entendons des extravagances dans le sens contraire. Les réactionnaires et les arabophobes de la Régence prétendent que les indigènes de Tunisie sont des ingrats, qu'on a trop fait pour eux, que la politique d'association a porté des fruits amers, et qu'il serait temps de revenir à la manière forte, en adoptant

la politique de « domination ». Tout cela à propos de l'émeute récente.

Qui faut-il croire ? que faut-il dégager de tant d'incohérentes appréciations ?

La vérité, il faut la chercher dans l'examen impartial des faits qui ont déterminé la fâcheuse échauffourée dont trois de nos malheureux compatriotes, quelques Européens et un plus grand nombre d'indigènes ont été les victimes.

Aujourd'hui il est permis cependant de dire qu'il n'y avait pas que des émeutiers parmi les victimes de la bagarre du 7 novembre, où on trouva, parmi les morts, un enfant et une femme indigènes.

On doit à la vérité de constater encore que l'autopsie des cadavres des indigènes tués aux abords du cimetière du Djellaz révéla que quatre morts seulement, sur neuf, étaient dues à des balles du fusil Lebel.

Mais laissons ces douloureux souvenirs et disons simplement que chacun, suivant ses passions, cherche à étayer sa thèse des véritables causes de l'émeute sur des légendes plus ou moins invraisemblables.

Le ridicule a déjà tué les premiers récits de certaine presse intéressée à dénaturer les causes de la bagarre. Mais les arabophobes ne veulent point avoir tort, et l'évidence même des causes fortuites accumulées par les circonstances constitue une chose trop simple aux yeux des psychologues du complot.

Passer encore pour les amateurs de complot : on n'est pas toujours maître de son imagination. Mais je ne veux retenir des billevesées qui courent les rues et que les naïfs vont répétant, que celles qui résultent du parti pris enraciné chez ceux qui préconisent la politique chère à leur conception : la politique indigène, vieille comme le monde, qu'avaient pratiquée, avant nos modernes censeurs, les conquistadors de la vieille Castille : j'ai nommé la politique de « domination ».

Et comme il est de mode, à notre époque, de se payer de mots, je retiens du mot « domination » ce qu'entendent ceux qui l'opposent au mot « association » ou « collaboration » ; car le mot en soi-même ne comporte rien d'exorbitant : il est évident que c'est bien la France qui domine en Tunisie, en Algérie, et qui dominera bientôt au Maroc.

Mais pour comprendre les douceurs de la politique que vantent les arabophobes, il faut relever, dans les journaux réactionnaires, l'exposé des réformes proposées par nos bienveillants colonisateurs, précurseurs de la politique de domination : suppression des journaux arabes et, en premier lieu, du *Tunisien*, qui ose s'exprimer en bon français ; exclusion des indigènes de tous les groupements humanitaires : loges, syndicats, etc. ; exclusion, plus ou moins atténuée, des indigènes des emplois des administrations de l'Etat ; armement des colons avec exercices de tir, plan de mobilisation et défense des places ; interdiction pour les indigènes de posséder des armes blanches, des armes à feu et des matraques ; suppression de la représentation indigène à la Conférence Consultative ; immatriculation d'office du Djellaz ; ouverture immédiate au public de toutes les mosquées ; fermeture du Cercle Tunisien ; obligation pour tous les « Jeunes Tunisiens » de renoncer à porter le fez, à classer dorénavant parmi les coiffures subversives ; obligation pour ces messieurs de conduire leurs épouses au bal de la Résidence en décolleté, etc., etc.

Mais toutes ces réformes ne seraient qu'illusoire si l'on ne supprimait pas la caste des « Jeunes Tunisiens », car ces raisonneurs parlent et écrivent le français ; ils ont l'audace de chercher à Paris des amis et de puissants protecteurs ; puis, ils défendent avec énergie et éloquence les intérêts de leurs coreligionnaires dans le sein de la Conférence Consultative.

Quant aux deux « Jeunes Tunisiens » qui incarnent la caste, quant à Zaouche et à Bach-Hamba, il faudra les faire pendre ou les exiler. Zaouche, plus particulièrement, est l'objet d'une constante obsession, chez certains arabophobes. Pensez donc ! c'est un travailleur, un industriel, qui gère ses affaires à l'européenne ; il ôte son fez quand il siège à la Conférence ; il a l'audace d'assister à certaines cérémonies religieuses

à la cathédrale ; il est affilié à une loge ; il est administrateur dans le conseil d'un grand journal français de Tunis. Pour comble, cet homme, que certains politiciens soupçonnent de viser le sultanat de l'Afrique du Nord, a été décoré de la Légion d'honneur, et il parle aussi bien le français que mes compatriotes membres de la Conférence Consultative !

Zaouche serait donc un homme dangereux, et ce serait sûrement lui qui aurait distribué des pièces de cent sous dans le bled, en fomentant l'émeute du Djellaz. D'ailleurs, c'est indéniable : un chamelier touareg l'aurait affirmé aux confins du lac Tchad !

Ainsi parlent les partisans de la nouvelle politique de « domination » en Tunisie.

Et dire que la France, appuyée sur ses admirables armées de terre et de mer, inspire au monde civilisé le respect de sa puissance et de son autorité morale ! Que sa politique coloniale vient de lui assurer la conquête du Maroc sans grande effusion de sang, avec le concours du courage et du loyalisme de ses protégés musulmans !

La politique musulmane de la France est immuable ! Cette politique est basée sur la fermeté et sur la Justice ; elle lui vaudra la conquête de l'âme musulmane. Que les affolés et les arabophobes en prennent leur parti !

Du "Républicain", sous le titre « Quelques précisions » :

Certains polémistes ont prétendu exagérer l'importance des troubles de Tunis, en en faisant non point une série de bagarres provoquées, entre la plèbe musulmane et les Italiens des classes pauvres, par les événements de Tripoli, mais un soulèvement général de la population indigène locale contre les Européens, et le prélude d'un vaste mouvement xénophobe. Pour ramener les faits à leur juste proportion, rien ne vaut quelques précisions.

Parmi les individus arrêtés à l'occasion des événements du 7 novembre et déferés à la justice tunisienne, on ne compte, à notre connaissance, aucun notable : presque tous sont des journaliers, des manœuvres, des portefaix, des charretiers ou des gens sans moyens d'existence connus ; à peine quelques-uns d'entre eux sont-ils de petits artisans. Si, maintenant, on cherche à les classer par pays d'origine, on s'aperçoit que les étrangers à la Tunisie sont plus nombreux que les Tunisois, et se composent, pour plus de la moitié, de Tripolitains et d'un grand nombre de Marocains.

Ajoutons que, parmi tous les individus arrêtés, les repris de justice sont en grand nombre.

La guerre italo-turque

De M. Henri Rochefort, dans la Patrie :

M. Jean Carrère, correspondant du Temps à Tripoli, vient d'envoyer à son journal un article d'autant plus rassurant sur sa santé qu'il n'y est pas même question du coup de poignard qu'il a récemment reçu d'un fanatique, probablement musulman, quoiqu'on ne soit pas fixé sur la nationalité de l'agresseur, qui a échappé à toutes les recherches.

Or, j'extrait de cette correspondance ces lignes qui méritent d'être signalées à l'opinion publique : « Si les Italiens savent être justes « envers les indigènes fidèles, ils n'hésitent « pas à combattre les ennemis et les rebelles. « Du reste, les tribunaux militaires continuent « à frapper sévèrement, quand on les découvre, « ceux qui ont participé à la révolte armée, « et surtout ceux qui sont reconnus complices « des atrocités contre les soldats italiens. On « vient de juger une quinzaine de ces rebelles, « trouvés les armes à la main, et en état incon- « testé de rébellion préparée à l'avance. Ils ont « été condamnés à mort et devront subir le sup- « plice infamant appliqué aux traitres et aux « rebelles selon les usages du pays. »

Et ce supplice c'est la potence. On peut maintenant demander au rédacteur du Temps ce qu'il entend par les mots de « traitres » et de « rebelles » appliqués à des hommes qui défendent leur pays, envahi, sans provocation ni droit, par des étrangers auxquels ils ne doivent ni soumission ni obéissance. Traitres à qui ? Re-

belles contre qui ? Ils étaient chez eux, ne menaçant personne et ne demandant rien à personne. Tout à coup, sans motif et même sans explication, une armée fait irruption dans leur pays, tuant au hasard femmes et enfants, détruisant leur oasis, incendiant leurs villages, et, du haut d'aéroplanes commandés tout exprès, leur lançant des bombes exterminatrices auxquelles ils sont incapables de riposter. Et ce sont ces défenseurs de leurs foyers et de leurs territoires que M. Jean Carrère appelle des rebelles et des traitres, et à la pendaison desquels il semble applaudir !

Pourtant, à moins que les mots aient perdu leur sens, et que l'envers soit subitement devenu l'endroit, un traître est un individu qui trompe la confiance que d'autres individus ont mise en lui. Comment les Tripolitains auraient-ils pu trahir les Italiens, avec lesquels ils n'ont jamais eu aucun engagement ? C'est comme si un pick-pocket qui essaye de vous voler votre montre, et que vous faites arrêter, vous accusait de trahison à son égard. On ne peut non plus être rebelle qu'à une autorité légitime et acceptée. Ni les Turcs, ni les Arabes n'ont reconnu celle de l'Italie. Ils sont simplement victimes d'une force qui prime injustement leur droit. M. Jean Carrère écrit que ces prétendus traitres et rebelles, condamnés par les tribunaux militaires, « seront tout simplement « pendus, peine qui, paraît-il, est infiniment « plus sensible aux Arabes que l'exécution par « la fusillade ». Ainsi, ces indigènes, qui luttent pour leur indépendance, sont considérés par les Italiens comme des malfaiteurs ordinaires et traités comme tels !

Dans ces conditions, les Prussiens de 1870 auraient pu également regarder comme des rebelles et des traitres les Français faits prisonniers en combattant contre les troupes envahissantes. Cette morale à l'usage des chercheurs de conquêtes coloniales est tout à fait originale et neuve !

UN SONGE

Les derniers fidèles quittaient, par petits groupes, la Mosquée. Derrière eux, bientôt, les portes massives se fermaient. Le sanctuaire, si animé tout à l'heure, retrouvait alors son silence habituel.

Raghib, par faveur, avait obtenu, ce soir-là, la permission de s'y attarder encore, et le wakkad, un vieillard aimable, avait consenti à ne pas éteindre toutes les lampes.

Une irrésistible envie de prier avait poussé Raghib à la mosquée de l'Olivier, et maintenant qu'il était là, seul, à l'abri des bruits du dehors, de ces bruits énervants qui lui faisaient si souvent fuir la rue, il ne savait plus que faire. Il avait voulu s'anéantir un moment dans la prière, oublier dans l'ardeur de la méditation les mesquineries quotidiennes de la vie, les discussions stériles et les préoccupations matérielles ; il avait voulu se soustraire un instant aux contingences déprimantes, mais en vain. Le calme et la sérénité qu'il était venu demander à la solitude du sanctuaire, il ne les retrouvait pas. D'autres pensées, d'autres questions, toutes confuses, assiégeaient son esprit, déjà fortement surmené.

Les maux dont souffrait sa race ; les divisions, les luttes et les obstacles sans nombre qui entravaient son évolution ; l'infériorité de son organisation sociale, étaient autant de problèmes qui se posaient devant lui et auxquels il cherchait avec anxiété une solution satisfaisante.

Et une angoisse indicible le saisissait à la gorge : comment rendre aux peuples d'Islam la force vitale de jadis ; leur infuser le sang régénérateur qui referra d'eux des facteurs féconds de civilisation et de progrès ; les arracher définitivement au sommeil léthargique qui immobilisait leurs facultés pendant de si longs siècles ?

Ou bien, l'Islam serait-il condamné fatalement à la mort, à l'anéantissement ?

Certes, un mouvement de rénovation sensible s'est produit, depuis quelques années, dans le monde musulman ; des tendances réformatrices se sont manifestées çà et là, qui laissaient espérer une renaissance prochaine : mais que de difficultés, que d'obstacles, ces tentatives n'ont-elles pas rencontrés, au dedans comme au dehors !

Des nations éclairées et généreuses avaient bien essayé de donner aux populations musulmanes, attardées et somnolentes, placées sous leur tutelle par le sort des armes ou par le jeu de la politique, les moyens d'évoluer et de prospérer : des écoles s'ouvrirent, des sociétés se créèrent. Les indigènes comprirent et encouragèrent les œuvres de solidarité sociale ; ils commençaient à s'intéresser aux entreprises fécondes et au mouvement des idées qui alimentent la pensée, enrichissent l'esprit, élèvent l'âme et la rendent meilleure. Aussi cherchèrent-ils à les répandre par la parole et par la plume : ils fondèrent à cet effet des journaux, des re-

vue et des clubs, et eurent la satisfaction de voir leurs efforts compris et encouragés par leurs coreligionnaires.

Partout, en effet, les symptômes de réveil s'étaient précisés, montrant que les enseignements de ces apôtres de l'évolution musulmane avaient été compris ; et, en peu de temps, le mouvement moderniste, si modeste au début, revêtit une ampleur et des proportions inespérées.

Déjà, dans leur enthousiasme juvénile, ces initiés de la culture moderne voyaient resplendir de nouveau les coupoles jadis étincelantes des universités célèbres de Samarkande et de Bagdad, et se repeupler d'étudiants les médreses abandonnées de Kairouan et de Tlemcen ; ils voyaient les lettres, les sciences et les arts, jadis apanage glorieux de ces centres de civilisation islamique, redevenir en faveur auprès des masses longtemps indifférentes, aujourd'hui avides de science comme elles étaient auparavant avides de foi.

Et qui eût pu douter que l'Europe initiatrice ne vit avec fierté et sympathie cette laborieuse activité, et n'encourageât sincèrement et effectivement cette renaissance de tout un monde, docile à son enseignement, qui venait spontanément à elle, et offrait de lui apporter, à son tour, un renouveau de forces et de mâles énergies ?

Libéral et franchement acquis aux doctrines égalitaires et généreuses des sociologues modernes, ce mouvement ne pouvait, semble-t-il, manquer de gagner les sympathies de l'Occident, dont il ne faisait, en somme, que proclamer et imposer, partout, les théories civilisatrices. Comment, dès lors, s'expliquer que certains Européens, certains Français, loin de tendre une main fraternelle et secourable à ceux qui tentaient loyalement de se rapprocher d'eux, ne leur manifestent que méfiance et suspicion ? Pourquoi s'appliquent-ils à les décourager, à les décevoir, à les froisser par des attitudes hautaines et par des mots blessants ? Pourquoi s'en détournent-ils en leur jetant des regards chargés de haine et de mépris ?

Il semble que ce commencement de réveil qui a remué le monde musulman leur ait porté ombrage ! Il semble que les tuteurs, se méprenant sur leurs devoirs, aient voulu arrêter cet élan à son début et paralyser, pour de longues années encore, une évolution lente, mais fatale ! Et les événements, douloureux pour tout cœur musulman, auxquels nous assistons depuis quelque temps ; les injures à jet continu, les généralisations injustes, les accusations odieuses et les humiliations journalières dont nous sommes victimes, semblent être la conséquence logique d'un plan longuement mûri et exécuté avec une méthode froide et inflexible digne d'une cause meilleure !

Dans le réveil du monde musulman, dans le mouvement social et culturel qui s'en est suivi, ils n'ont voulu voir, les hommes dont nous parlons, qu'une menace pour leurs intérêts immédiats. La masse musulmane, dans un bel élan de confiance et de sincérité, avait voulu venir aux Français, à tous les Français, leur apporter sa collaboration et contribuer, avec eux, au progrès général. Et ce sont précisément des Français, ceux-là mêmes qui prétendent avoir le monopole du patriotisme, qui rudement, brutalement, ont repoussé ce concours !...

Raghib qui, après avoir longuement prié, s'était peu à peu laissé gagner par le sommeil, fut brusquement tiré de son rêve par un souffle d'air frais qui, venant de la rue par la porte du sanctuaire demeurée entrouverte, lui caressait le visage. Et déjà, quasi inconsciemment, il se levait pour sortir, quand, entre la forêt des colonnes séculaires, à la lueur vacillante d'une lampe unique suspendue en face du « mihrab », il crut apercevoir une multitude de croyants agenouillés dans une muette et intense contemplation. Puis, soudain, il lui sembla entendre une voix, à la fois profonde et douce, qui disait :

« Fidèles, gardez votre espérance ! En dépit des obstacles qu'elle rencontre et des difficultés de toute sorte qu'on lui suscite, l'évolution des peuples musulmans se fera inéluctablement. Poursuivez donc, avec persévérance, l'œuvre de rénovation commencée. Allez toujours de l'avant, avec la ferme volonté de réussir, et de faire luire à nouveau le flambeau de la civilisation, qu'en une époque de faiblesse et de défaillance, vous avez dû céder à l'Occident, plus jeune et plus vigoureux ! Ayez foi en l'avenir, et soyez assurés que les peuples qui sont résolus à vivre, ne meurent pas !... »

Raghib sortait à peine de la Mosquée, que déjà le muezzin lançait, aux quatre points cardinaux, son appel à la prière du matin...

Sous ce titre, M. Victor Barrucand écrit dans l'*Akhbar* (numéro du 10 décembre) :

Il est bien fâcheux que la France ait été liée par ses engagements envers l'Italie depuis Algésiras, sans quoi l'occasion eût été belle et bonne, pour notre politique musulmane, de faire remarquer à cette excellente sœur latine qu'elle excédait son droit.

Quand nous serons flanqués de l'Espagne à gauche et de l'Italie à droite, quand l'émigration de ces deux pays nous débordera dans nos possessions africaines encore plus que par le passé, nous connaîtrons toute l'étendue de notre faute. Et ceux qui pensent que ni l'Espagne ni l'Italie ne compteront devant notre puissance d'expansion ignorent un peu trop l'histoire, la géographie, la natalité européenne et la démographie de l'Afrique du Nord.

Nous parlons de latinité. Il faudrait pourtant savoir que l'Espagne et l'Italie, surtout l'Italie, sont beaucoup plus latines que nous, qui ne le sommes que par la conquête. La force de leur sang reste entière.

En Afrique, elles nous influenceront tout particulièrement — c'est déjà fait — ; en Afrique, elles compliqueront notre politique d'association avec les indigènes.

Nous ne cessons d'affirmer que nous sommes une grande puissance musulmane, que nous allons fonder une France musulmane dans l'Afrique du Nord. Voilà une belle ambition et, pour notre part, nous y contribuerons de toutes nos forces ; mais, en fait, dans nos préoccupations habituelles, les musulmans, excellente matière imposable, sont traités pour le reste en quantité négligeable. A vrai dire, on serait désolé de ne pas les avoir sous la main pour travailler le champ du colon ; sans eux plus de main-d'œuvre à bon marché, plus de gros bénéfices et, partant, plus de joie : c'est pourquoi, quand ils émigrent en Syrie, on commence à s'inquiéter, à se demander la raison de leur départ. — Comment ! ils ne sont pas contents, ils partent vraiment ! On se voit dans l'obligation de faire garder la frontière pour les empêcher de passer. Est-ce, Dieu, possible ? Mais que veulent-ils donc ? le sang de nos veines ? la moitié de notre manteau ? Et déjà nous nous attendrions... sur nous-mêmes ! nous-mêmes !

Une enquête est ordonnée : on va découvrir l'Algérie indigène. Serait-ce donc que l'Algérie n'est pas seulement la pure synthèse des races latines ?

Qu'on n'interprète pas ces paroles contre nos contribuables d'Espagne et d'Italie. Nous ne trouvons pas qu'il y ait pour ceux-là trop d'assistance, nous ne regrettons aucune des franchises qui leur ont été accordées. Personnellement, nous les traitons en égaux, nous parlons leur langue et nous estimons que leurs forces de travail sont nécessaires à la prospérité du pays. Nous regrettons seulement que, dans le même temps et dans les mêmes balances, la part d'avantages faite aux indigènes soit trop légère et la part d'impôts trop lourde. Qu'on inscrive seulement sur deux colonnes ce qu'ils payent et ce qu'ils reçoivent : l'enquête sera faite.

Les difficultés de l'avenir sont en germe dans le présent : ces difficultés viendront de l'émigration, du peuplement, de la lutte des races. Notre erreur la plus considérable serait de croire que nous absorberons les éléments italiens et espagnols beaucoup plus facilement que les Arabes et les Berbères. En pareille matière, le soleil est le grand maître de la vérité. Il faut bien lui céder quelque chose, et tout ce qu'on peut faire c'est de rester volontairement fidèle à soi-même.

Mais, en même temps et en vertu du même principe, on doit respecter la personnalité des autres races.

Je ne vois, pour ma part, aucun avantage, ni pour eux, ni pour nous, à transformer les Algériens indigènes en paysans berrichons.

Reconnaissons donc que la politique d'assimilation ne prévaut jamais contre les forces naturelles toujours vivantes.

Cela n'empêche pas, au demeurant, que les Arabes et les Berbères de l'Afrique du Nord n'aient été désirés par nous. La conquête fut notre premier pas. — On n'affirme pas plus énergiquement sa volonté.

Ils n'ont plus maintenant d'autre patrie que la France... Cette condition civile et politique, nous la leur avons imposée. Ah ! que, du moins, ce ne soit pas pour la leur reprocher ! Que ce ne soit pas non plus pour leur rendre la vie trop difficile ! Et,

de notre côté, renoncions-nous à être des Français pour devenir des Latins contre les races indigènes ? — Jeu de dupes !

Je dis que si nous voulons conserver nos cadres français, nous devons surtout rester nous-mêmes, durer dans notre race. Or, un afflux incessant d'Espagnols et d'Italiens aboutira à tout autre chose qu'à préserver nos qualités personnelles. Traitons bien les étrangers qui sont ici, mais n'en désirons pas trop !

PROPOS D'UN BÉDOUIN

Dans sa phobie de tout ce qui est musulman, le *Semahier* de la Tunisie Française, se révélant grand stratège autant que politique habile, érige gravement en principe absolu que la France, en tant qu'elle a à sauvegarder son autorité en Tunisie, se doit de favoriser l'entreprise des Italiens en Tripolitaine.

De là à déconseiller au gouvernement la neutralité, il n'y a qu'un pas : aussi déclare-t-il carrément que la France « ne doit observer la convention de La Haye que dans la proportion où elle n'est pas nuisible à ses intérêts ». — Ce qui sans doute revient à dire que les éminents diplomates qui représentaient la France à La Haye ont souscrit à des arrangements internationaux... sans y souscrire, tout en y souscrivant.

Et puis, il y a quelqu'un à qui sa sympathie pour les Turcs vient de jouer un bien mauvais tour : c'est ce pauvre Pierre Loti !

Ne s'est-il pas avisé de parler de « bon droit » turc... d'« agression » italienne, etc. ! Le malheureux, il n'en fallait pas plus pour le couler irrémédiablement dans l'esprit de la Tunisie Française !

... Il ne sera, tout de même, pas trop à plaindre ; car il lui restera, pour se consoler, l'estime et l'admiration du monde civilisé, aux yeux de qui sa gloire, bien que faite de « romans à exotisme renforcé », n'est pas près de subir une éclipse !

ALI E.-K.

ECHOS

Mariage

Dimanche dernier, a été célébré à Tunis le mariage de M. Mustapha Saheb Ettabaâ, khalifat de Soliman, avec M^{me} Ben Ammar, sœur de notre ami M. Tahar Ben Ammar.

Nous adressons à cette occasion nos sincères souhaits de bonheur aux jeunes époux, et nos meilleures félicitations à leurs familles.

Mission agricole ottomane

MM. Wehbi Bey et Papadopoulou, diplômés des écoles d'agriculture, sont depuis quelque temps parmi nous pour se livrer à une étude détaillée de l'organisation agricole de la Régence et des procédés culturels usités chez nos compatriotes, surtout en ce qui concerne l'oléiculture.

Ces messieurs, aussitôt que leur mission en Tunisie aura pris fin, comptent se rendre en Algérie et en Egypte pour s'y livrer à une enquête analogue.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

REVUE DE LA PRESSE

Sous le titre « L'Islam africain et sa protection », nous retrouvons, dans un numéro de l'*Akhbar* d'octobre 1911, un article de notre ami Barrucand qui est, hélas ! toujours d'actualité :

Le thème est à l'ordre du jour. Je crois même avoir lu que nous allons devenir les arbitres de l'Islam. Mais que, du moins, la tentation ne nous vienne pas de recommencer l'histoire de l'huile et des plaideurs, car la coquille est un peu grosse.

Ceux qui se flattent de conquérir les musulmans ignorent trop les causes de leur grandeur et de leur décadence dans le passé, en même temps que les particularités de leur caractère traditionnel. Pour la plupart, ils se sont fait des Arabes et des Berbères une idée fautive en se figurant qu'on les influencerait par le contact européen au point de leur faire oublier le secret de leur âme. Voyez les discours algériens : ils sont ceux qu'on pourrait tenir à Dijon ou à Rouen, à Nîmes ou à Amiens, devant une assemblée de contribuables et de concitoyens, à moins que le mot « indigène » intervenant inopinément dans un paragraphe en rejet, on ne croie devoir faire étalage d'une fausse pitié démentie par l'inégalité du traitement.

Si l'on devait caractériser d'un mot notre politique musulmane — en Algérie surtout — il faudrait dire qu'elle a été jusqu'à ce jour

une politique d'ordre et de servitude : la servitude dans l'ordre ou l'ordre dans la servitude, comme on voudra. Il faudra trouver autre chose pour rapprocher de nous le cœur des musulmans.

Et quant à croire que les considérations économiques l'emporteront sur les raisons morales dans la pensée de nos sujets, considérés comme une source inépuisable de main-d'œuvre à bon marché et peu favorisés par les formes de l'impôt dans la concurrence commerciale, il n'y faut pas songer.

Une expérience de quatre-vingts ans de domination et de colonisation permet bien de dire, au surplus, que le vieil adage des sociétés de travail : « adapte-toi, ou meurs ! » n'a pas été justifié par l'expérience algérienne. Nous ne nous sommes pas adaptés aux conditions du sol et de la vie africaine, et nous ne sommes pas morts. De leur côté, les indigènes musulmans ont continué à durer dans leur religion, dans leur civilisation, dans leurs mœurs et dans leurs coutumes, sans que leur nombre ait cessé de s'accroître. Vienne l'énorme apport du protectorat marocain, le déficit constant de la natalité générale en France, déficit qui s'accroît encore avec le développement de la richesse paysanne, et, qu'on le veuille ou non, on sera bien conduit à faire une politique musulmane avec les musulmans. Le moment est venu de dire ces choses très nettement, pour abrégé autant que possible la période des tâtonnements et de l'erreur.

Les admirables populations musulmanes sur lesquelles nous avons voulu régner méritent qu'on les considère en elles-mêmes et pour elles-mêmes. En ce qui concerne plus spécialement l'Algérie, nous voulons espérer que, placés à l'avenir entre deux protectorats — celui de la Tunisie et celui du Maroc — nos indigènes algériens seront mieux protégés.

Du même journal, (numéro du 10 décembre courant) :

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, la composition de la commission d'enquête envoyée à Tlemcen pour rechercher les causes du mécontentement et de l'exode des indigènes musulmans.

Cette enquête administrative a, paraît-il, terminé ses travaux et elle conclut contre le service militaire des indigènes. Ce n'est pas plus difficile que ça. De cette façon, les colons vont pouvoir applaudir, et la France, qui a besoin d'hommes, engagera peut-être des Suisses pour assurer la « relève » de ses troupes au Maroc. Nous appellerons cela, dit-on, un grand empire musulman, sous le régime de l'indigénat et des impôts spéciaux. Nos sujets y seront si heureux qu'on fermera sur eux la porte pour les empêcher de sortir, comme on l'a vu ces temps derniers.

Il faut espérer, toutefois, que notre pays trouvera dans son généreux esprit l'inspiration d'une politique à la fois plus française et plus musulmane.

Du *Republicain* (numéro du 13 décembre), sous le titre « Simple question » :

Pourquoi, après avoir, pendant trois heures, accusé le gouvernement du Protectorat de spolier les indigènes, M. Thalamas a-t-il envoyé un hommage ému à l'homme qui les a déposés de 70.000 hectares ?

LA NATURALISATION DES MUSULMANS

dans leur statut

(SUITE) (1)

POSITION DE LA QUESTION

Au point de vue juridique

Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, avant de faire connaître au lecteur le sentiment des juristes sur ce grave problème, de rappeler l'état des législations en vigueur en Algérie et en Tunisie quant à la naturalisation des indigènes, et d'indiquer comment la question se pose au point de vue juridique.

1^o Algérie. — Depuis la conquête de l'Algérie, les indigènes israélites avaient été soumis à une condition analogue à celle des musulmans. Ils étaient sujets français, mais n'étaient admis à la jouissance des droits civils que sur leur demande et par un décret en Conseil d'Etat. Sinon, ils continuaient à être régis par la loi mosaïque en ce qui concerne leur statut personnel. Cet état de choses avait été maintenu, mais précisé, par l'art. 2 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865. Un décret du 21 octobre 1870, dit « décret Crémieux », déclara citoyens français les indigènes israélites des départements algériens ; pour restreindre la portée de ce décret, un autre décret du 7 octobre 1871 définit l'indigénat.

(1) Voir le *Tunisien* des 13, 16, 23 et 30 novembre 1911.

D'après ce dernier texte, sont considérés comme indigènes et, à ce titre, sont inscrits sur les listes électorales, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions de capacité civile, les israélites nés en Algérie avant l'occupation française ou, depuis, de parents nés en Algérie à l'époque où elle s'est produite. Les israélites nés en Algérie de parents qui ne s'y étaient établis que postérieurement à la conquête ne peuvent prétendre à la qualité de citoyen français ; pour être inscrits sur les listes électorales, ils doivent établir leur indigénat au moyen d'une décision du juge de paix ou du registre de notoriété prévu par l'art. 3.

Les israélites non citoyens français conservent leur statut personnel, statut qui leur est appliqué toutes les fois qu'ils n'y ont pas renoncé.

Cette législation ne s'applique pas aux indigènes algériens. Ceux-ci sont bien sujets français, comme l'étaient leurs compatriotes israélites avant 1870, mais ils continuent à être régis, en ce qui concerne leur statut personnel, par les lois et coutumes musulmanes, tant qu'ils n'ont pas acquis, dans les formes prévues par le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et le décret du 21 avril 1866, la qualité de citoyen français. Il en est de même en matière de succession (décret du 17 avril 1889, art. 1^{er}). Ils restent donc soumis, à ces deux points de vue, à la coutume de leur pays d'origine ou à celle du rite spécial auquel ils appartiennent (art. 4).

L'indigène musulman peut cependant, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français ; dans ce cas, il est régi par les lois civiles françaises. La qualité de citoyen français lui est conférée par un décret rendu en Conseil d'Etat (Sén.-Cons. 1865, art. 2 et 4). Les formalités à remplir pour l'obtention de ce décret sont celles qui sont prescrites pour la naturalisation des étrangers ; elles sont déterminées par les décrets du 21 avril 1866 et du 5 février 1868.

Nous ne saurions terminer cet aperçu de la législation algérienne sans noter que, juridiquement parlant, l'expression « naturalisation », à l'égard des indigènes algériens, n'est pas rigoureusement exacte. Ces indigènes sont, en effet, sujets français, depuis qu'est intervenu le Sén.-cons. de 1865. Il ne peut donc s'agir, pour eux, que de l'accession aux droits de citoyen français, selon l'expression très heureuse qu'emploie le décret du 3 mars 1909, en ce qui concerne les indigènes de Madagascar.

2^o Tunisie. — Dans la Régence de Tunis, la naturalisation des indigènes n'a pas le même caractère qu'en Algérie ; ici, il s'agit bien d'une acquisition de la nationalité française. Les indigènes tunisiens ne sont, en effet, que des protégés français ; en droit, ils sont étrangers, car le protectorat ne peut faire disparaître la personnalité juridique de l'Etat protégé.

Jusqu'à l'année dernière, la naturalisation était régie par le décret du 28 février 1899 ; les indigènes pouvaient être naturalisés lorsqu'ils avaient servi pendant trois ans dans les armées de terre ou de mer, ou exercé des fonctions ou emplois civils rétribués par le Trésor français, ou même lorsqu'ils avaient rendu à la France des services exceptionnels.

La légalité de ce décret paraît douteuse, car, en permettant de naturaliser des individus qui n'ont jamais résidé sur le territoire français, il crée un nouveau mode d'acquisition de la nationalité française. Certes, nous reconnaissons au Président de la République le droit de régler, par décrets, la législation spéciale aux pays soumis à notre protectorat ; mais il faut remarquer que l'effet du décret de 1899 n'étant pas limité à la Régence de Tunis, les indigènes tunisiens naturalisés, comme d'ailleurs les étrangers, jouiront, en France, de la nationalité qu'ils auront acquise en dehors des conditions prévues par la loi française et que, seule, une autre loi pouvait modifier.

Au point de vue du droit pur, il était intéressant de noter ce détail. Mais, en fait, si l'on considère les conditions dans lesquelles le décret de 1899 a été appliqué à l'égard des indigènes, cette remarque perd de son importance. Ce sont surtout

les étrangers qui ont profité de cette législation ; les indigènes n'ont guère pu en user, attendu que le Gouvernement a toujours opposé à leurs demandes de naturalisation les difficultés les plus insurmontables.

Nous laissons à d'autres le soin de rappeler les vives protestations auxquelles l'intransigeance gouvernementale avait donné naissance. Il nous suffit de dire qu'elles ont amené le législateur à abroger le décret de 1899, dit « décret Millet ».

La nouvelle législation, plus libérale, est renfermée dans la loi du 13 avril 1910, modifiée et complétée par les décrets du 28 juin 1910, du 3 octobre 1910 et du 6 février 1911. Elle a donné une satisfaction partielle aux indigènes israélites ; mais elle a été accueillie avec une indifférence significative par les musulmans, ainsi que l'expliquera plus loin, dans un remarquable article, M. le professeur de Boeck.

ROBERT DOUDET, NUMA LÉAL, Docteur en droit, Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Paris.

(De la Revue Indigène)

(A suivre).

Aux fortunés, Amis du Progrès

Par une nouvelle application de la vis d'Archimède, il est possible de donner à un esquiv une vitesse presque illimitée sur l'eau. Les dessins à eux seuls sont convaincants. Les expériences seraient peu coûteuses. — Je demande collaborateur ayant fonds.

Adresse : LOUIS NICOLAS, Tunis.

EMPRUNT OTTOMAN DU Chemin de fer HODEIDAÏH à SANAA

Emission de 42.850 obligations de 500 fr. 4 o/o nets d'impôts, jouissant de garanties spéciales sur les revenus des Douanes en plus des garanties générales de l'emprunt. Prix d'émission : 455 fr., jouissance avril 1911. Les souscriptions sont reçues dès à présent, sans frais, à la COMPAGNIE ALGÉRIENNE.

HUNYADI JÁNOS
dite EAU de JANOS
Eau Purgative Naturelle



Indispensable aux Colonies
Dose Laxative 1 verre le matin
Dose Purgative 2 verres à jeun
Exiger le nom :
Andreas SAXLEHNER Budapest
Se méfier des Contrefaçons et Substitutions

EL KALALINE
Société Tunisienne de Céramique d'art NABEUL
Véritables Carreaux Arabes depuis 3 fr. le mètre carré
REPRODUCTION RIGoureuse DES ANCIENS ÉMAUX DÉPOT chez MM. B. Bismuth, Guerriera et Messa Tunis.
MAGASIN DE VENTE, 33, rue des Tamis, Tunis.
NE PAS CONFONDRE avec les autres poteries.
Usine AVENUE DE LA MER, Nabeul.

MÉTHODE
pour
L'étude de l'arabe parlé EN TUNISIE PAR
M. le docteur E. CRUSSARD, médecin-major de l'armée, breveté en arabe régulier, et SI HADJ AHMED CHERGUI.
Prix : Trois francs

En vente : à la Papeterie de l'Imprimerie Rapide, 5, rue Saint-Charles, et chez tous les libraires.

Minoterie du Belvédère
A. ZAUCHE & RAMELLA
BUREAUX : 24, Avenue de France — TUNIS
Vente de Semoules & Farines
Achat de Blé toute l'année

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie TOUACHE. — Paquebots-Poste français. — AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile,
la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises.

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les lundis soir.

- A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis à 6 h. du matin, par quinzaine.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 du matin.
- DE LA COTE TUNISIENNE. (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
- A MARSEILLE, tous les samedis à 7 h. du matin.
- DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. du soir.
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les mercredis à midi, par quinzaine.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mardis à midi.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les mercredis à midi.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 7 h. du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS (hebdomadaire) et PALERME, (par quinzaine); tous les samedis à midi.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.

Agents principaux : MM. PÉDELUPÉ

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Services postaux rapides

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de MARSEILLE-BIZERTE.

Mardi à 7 h. 30 du soir, service rapide de MARSEILLE.

Mercredi à 5 h. du matin, service rapide pour SFAX et SOUSSE.

Vendredi à 7 h. du matin, service rapide de MALTE.

Samedi à 5 h. du matin, service rapide de MARSEILLE.

Dimanche à 5 heures du soir, service de ALGER, BOUGIE, DJIDJELLI, COLLO, PHILIPPEVILLE, BONE, LA CALLE, TABARKA et BIZERTE, (service de BORDEAUX, NANTES et SAINT-NAZAIRE, par transbordement à ALGER).

DÉPARTS

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour SFAX et SOUSSE.

Lundi à midi, service direct pour MARSEILLE.

Mardi à midi 30, service rapide pour BIZERTE et MARSEILLE.

Mercredi à 3 h. du soir, service rapide pour MARSEILLE.

Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour MARSEILLE.

Samedi à 1 h. du soir, service pour BIZERTE, TABARKA, LA CALLE, BONE, PHILIPPEVILLE, COLLO, DJIDJELLI, BOUGIE et ALGER (service pour BORDEAUX, NANTES et SAINT-NAZAIRE, par transbordement à ALGER).

N.-B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire à lieu toutes les CINQ semaines.

S'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia pour renseignements.

SOCIETA NAZIONALE DI SERVIZI MARITTIMI

Agences de Tunisie :

ARRIVÉES

LUNDI : à 7 h. matin, de Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir et Sousse.

MARDI : à 10 h. du matin, de Gênes, Livourne et Cagliari.

MERCREDI : à 6 h. du matin, rapide, de Naples, Palerme et Trapani.

SAMEDI : à 7 h. du soir, de Palerme, Castellamare, Trapani, Favignana, Marsala, Mazzara, Sciacca, et Pantelleria.

DÉPARTS

LUNDI : à midi, pour Cagliari, Livourne et Gênes.

MERCREDI : à 4 h. du soir, pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli et Malte.

MERCREDI : à 8 h. du soir, rapide, pour Trapani, Palerme et Naples.

DIMANCHE : à 7 h. du soir, pour Pantelleria, Mazzara, Sciacca, Marsala, Favignana, Trapani, Castellamare, Palerme.

Pour renseignements, s'adresser à l'Agence I. & V. FLORIO, rue d'Alger, 21, Tunis.

Denrées Coloniales

GROS & DEMI-GROS

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Transports automobiles du Sahel

Sousse : Tél. 83

SERVICES RÉGULIERS

Sousse-Monastir, bi-quotidien.

Sousse-Sfax, quotidien.

SOUSSE-GABÈS, hebdomadaire

Aller

Dép. de Sousse p. Gabès, le samedi à 1 h. du soir.

Arrivée à Sfax, le samedi à 6 h. du soir.

Dép. de Sfax p. Gabès, le dimanche à 6 h. du matin.

Arrivée à Gabès, le dimanche à 10 h. 30 du matin.

Retour

Départ de Gabès, le lundi à 4 h. du soir.

Arrivée à Sfax, le lundi à 6 h. du soir.

Départ de Sfax, le mardi à 6 h. du matin.

Arrivée à Sousse, le mardi à 11 h. du matin.

Prix du voyage, aller et retour : 40 francs.

Lumière LUX

ÉCLAIRAGE PRIVÉ ET PUBLIC

par l'incandescence au pétrole

Le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 bougies, 0 fr. 015 l'heure

— 800 — 0 fr. 04 —

Lampes pour Hôtels, Châteaux, Sanatoria, Garages, Écuries, Remises, Salles de bal, Fêtes publiques, Caves, Terrasses, Parcs, Cours, Fermes, Chais, etc., etc.

Plus de 100.000 lampes

placées dans le monde entier

LUX-PARIS, Sté Anonyme au capital de 550.000 frs.

Téléph. 5.77 — Adresse télégraphique :

LUXARIS-TUNIS

Agent général pour la Tunisie et l'Algérie :

M. D. BONAN, 35 bis, rue Es-Sadikia, en face

la Gare Française, Tunis.

Demandez le Catalogue

TUYAUX EN CIMENT

F. THORRAND

17, rue de Besançon

TUNIS

HUILES DE GRAISSAGE -- GRAISSE CONSISTANTE

DÉCHETS DE COTON -- LINGES D'ESSUYAGE

Pellet, Azerm Frères & Zipfel

3, place de la Résidence et 1, rue de Rome

TUNIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions de francs

Agences de Tunisie : TUNIS, BIZERTE, SFAX, SOUSSE

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôt de titres, souscription et opérations diverses sur titres, lettres de crédit, circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 %.

Dépôts à échéance fixe de 1 an à 3 ans : 3 %.

Location de coffres-forts.

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des bijoux, valeurs, titres de propriété. Ces coffres-forts, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 fr. par mois.

BANQUE DE TUNISIE

ENVOIS DE FONDS

DANS TOUTES LES LOCALITÉS DE LA TUNISIE,

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

La Banque de Tunisie délivre des chèques sur toutes les villes de Tunisie et de France et sur les principales places de l'étranger.

Elle se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

PAVILLON CARTHAGINOIS

Stations du T.-G.-M. de Douar-ech-Chott ou Douar-ech

F. REVOL & C^e, Propriétaires

HOTEL-RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

PAPIERS PEINTS

de tous styles, riches et artistiques

Frises décoratives en lés

MAISON PICHERY-JACOB

TUNIS — 24, rue Al-Djazira — TUNIS

Envoi de COLLECTIONS sur demande

Pâtisserie Princière

TUNIS - 4, rue d'Italie - TUNIS

Ancienne maison TRUCHY

Emile CHAMBERT, successeur

Confiseur - Glacier

Confiserie de 1^{er} choix

MARIAGES, BAPTÊMES, SOIRÉES

VINS FINS ET LIQUEURS

AU FLAMANT ROSE

Préparation de toutes sortes d'animaux,

pelletterie et réparation de fourrures.

M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16

Crédit Foncier d'Algérie & de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions

Siège social : ALGER

Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis

Agences à Sousse et à Bizerte

Opérations de banque. — Escompte. —

Recouvrements. — Ordres de Bourse. —

Avances sur titres et sur marchandises. —

Garde de titres. — Paiement des coupons.

— Paiements télégraphiques. — Chèques

et lettres de crédit sur tous pays. — Change

de monnaies étrangères. — Dépôts de

fonds à échéance fixe : 1 an à 4 ans, 3 %.

Dépôts à vue : comptes de chèques avec

intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CHARBON BE BOIS

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon, Bûches, Coke, Pétrole, etc.

A La Bonne Ménagère, JULES ATTIA

17, avenue de Paris, TUNIS

Savons de toutes qual. Huiles d'olives extra, Huile blanche

Prix très modérés — Service à domicile

Gros, Demi-gros, Détail

Faineuf - Ouelin - Kaol - Méto - Brillant Belge - Eau

de cuire - Clab - Amor - Sabre - Encastiques

de toutes marques - Cirages et Crèmes

pour Chaussures.

LE TOUT VENDU EN GROS & EN DÉTAIL

Droguerie-Parfumerie du PHENIX

26 bis, rue d'Italie, juste en face la porte au Marché

IMPRIMERIE TUNISIENNE

TUNIS — 57, Rue Souk El-Belat — TUNIS

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

Travaux Administratifs & Commerciaux

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

Spécialité de Travaux de grand Luxe en Couleurs

Atelier de Menuiserie

ET ÉBÉNISTERIE

Spécialité d'Ébénisterie et Meubles

FAÇON ARABE

Constructeur de Ruches en tous genres

ET DE MATÉRIEL AGRICOLE

Ruche " Alpine " : Prix modérés

A. TAUPERT

Ex-maître menuisier

A L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TUNIS

TUNIS

23, Rue Hammam-Er-Remimi

(Quartier Bab-Souika)

Le gérant : Aimé LAPORTE

Imprimerie Tunisienne

57, rue Souk-el-Belat, Tunis

AU PALAIS ARABE

TUNIS - 3, rue de Rome - TUNIS

SUCCURSALES : SOUSSE-SFAX

La plus grande et la plus assortie

Maison d'Ameublements de la Tunisie

Expédition franco de port et d'emballage dans toutes les villes desservies par une gare et pour les achats réglés comptant

FACILITÉS DE PAIEMENT

CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE